

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'EPCC LE QUAI - CDN**

SÉANCE DU MARDI 28 MARS 2023

Objet : Convention de partenariat avec le Festival d'Anjou
Référence : DEL-2023-05

Rapporteur : Monsieur Sylvain MAURICE, Directeur

EXPOSE :

A l'occasion du retour du « Concours de Compagnies » lors de la prochaine édition du Festival d'Anjou, la direction du Festival s'est rapprochée du Quai pour envisager son accueil au Quai lors de la semaine du 19 au 23 juin 2023.

Par ailleurs, la direction artistique du Festival d'Anjou a souhaité programmer dans le cadre du Festival 2023 une représentation du spectacle *La Campagne* de Martin Crimp, mis en scène par Sylvain Maurice. Il est apparu à la direction du Quai qu'il pouvait être opportun d'accueillir ce spectacle au Quai, en intérieur, en salle T900.

Conformément à la recommandation de la Chambre régionale de la cour des comptes concernant l'encadrement des gratuits au Quai, il vous est proposé d'approuver le projet de convention qui prévoit la gratuité de la mise à disposition des salles T400 et T900 du Quai au Festival d'Anjou, afin d'y permettre d'une part l'accueil du Concours de Compagnies et d'autre part l'accueil d'une représentation de *La Campagne*.

Il est entendu que l'ensemble des frais afférents à l'accueil de ces deux activités, et aujourd'hui estimés à 15.000 euros (quinze mille euros) sera refacturé par Le Quai au Festival d'Anjou.

Par ailleurs, le public adhérent du Quai bénéficiera d'un accès privilégié à l'ensemble des spectacles mentionnés par la convention.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir entendu l'exposé de M. Sylvain MAURICE, Directeur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment l'article R.1431-7,

Vu les statuts de l'E.P.C.C. Théâtre Le Quai approuvés par arrêté préfectoral D3-2005 n°384 en date du 20 juin 2005, et vu les statuts modifiés de l'EPCC Le Quai – CDN approuvés par l'arrêté préfectoral DRCL/BCL n°2016-08 du 29 janvier 2016, et notamment les articles 12 et 14,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

Il vous est proposé d'approuver le projet de convention proposé en annexe.

Le Président,
Nicolas DUFETEL